

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 25 septembre 2026.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI,
M. Philippe TISSOT, Mme Aurélia GIRARD, M. Christophe FROPPIER,
M. Eddie STAMPONE, Adjoint
M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD, Mme Patricia LHOMME,
Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles
MAILLARD, M. Jean-Michel NOËL, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie
TOUPENET, Mme Anne MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain
AJOUX, Mme Inès ZERRAR, M. Patrick CANTAT, M. Eric LANÇON, M. Gilles
BORNOT, Mme Aurélie LOLLIER, Mme Maryse VUERLI, M. Geoffroy LANG,
Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Christine SCHMITT avec pouvoir à Mme Annie VITALI
Mme Ghénia BENSAOU avec pouvoir à M. Eddie STAMPONE
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à Mme Virginie TOUPENET
M. Gilles DA COSTA avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
M. Karim DJILALI avec pouvoir à M. Romain AJOUX
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

OBJET

**INONDATIONS AU NÉPAL – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS**

Cette délibération a été affichée le : 7 octobre 2026

**INONDATIONS AU NÉPAL – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS**

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Le 26 août dernier, des inondations dévastatrices ont ravagé le Népal, laissant derrière elles des centaines de victimes, de blessés et de personnes disparues. Des milliers de familles, mais aussi des touristes se retrouvent aujourd'hui sans ressources, privés de logement et confrontés à une situation d'urgence.

Face à cette tragédie, le Secours Populaire Français lance un appel à la solidarité. L'association appelle aux dons financiers pour donner à son partenaire népalais et à son réseau d'associations partenaires en Asie du Sud-Est les moyens d'agir afin d'accompagner les personnes sinistrées pour faire face aux besoins immédiats, comme dans la durée.

Grâce à leur connaissance du terrain et à leur implantation locale, ces organisations sont en mesure d'identifier les besoins prioritaires et de déployer des actions adaptées auprès des populations les plus durement frappées.

Dans les zones touchées, les besoins sont considérables : accès à l'eau potable et à la nourriture, mise à l'abri des populations sinistrées, produits de première nécessité, soins et accompagnement des enfants et des familles vulnérables.

Conformément à l'article L. 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que « Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire », et afin de venir en aide aux victimes des inondations qui ont touché le Népal, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € au Secours Populaire Français qui récolte des dons à cet effet.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 5 000 € au Secours Populaire Français, destinée à aider les victimes des inondations qui ont touché le Népal.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents
Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 7 octobre 2026

Marie-Noëlle BIGUINET